

DECRET N°73-230 du 28 juillet 1973
portant nomination et promotion à
titre exceptionnel et étranger dans
l'Ordre du Mérite Social ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU la Loi N°62-40 du 31 Décembre 1962 portant création de l'Ordre
du Mérite Social ;
VU le Décret N°72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du
Gouvernement, ensemble le Décret N°73-121 du 30 Mars 1973 ;
VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Mem-
bres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail
et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Daho-
mey ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1er.- Est nommé et promu à titre exceptionnel et étranger dans
l'Ordre du Mérite Social, au grade d'OFFICIER pour prendre rang du 20
Juillet 1973 :

Mr VOGEL HANS UDO
Représentant de la Fondation Friedrich Naumann
au Dahomey

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel .

Fait à COTONOU, le 28 juillet 1973

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de l'OND


M.S. COULIBALY

AMPLIATIONS : PR 8 - MINISTÈRES 12
CS 2 DI 1 SGG 4 IAA 1 DCCT 1 JORD 1
GDE CHANCELLERIE 15 DIR.ST. 1 DGAJL 1
DN 1 INTERESSE 1